



Le 30 novembre 2015

**Par dépôt électronique, par courriel et par poste**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)  
Dossier Régie : R-3927-2015  
Notre dossier : R050810 EF

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) et de distribution (le Distributeur) avise la Régie qu'il lui sera impossible de respecter les délais impartis pour réaliser les mises à jour et suivis demandés aux paragraphes 239 et 241 de la décision D-2015-189.

Tel qu'il a été annoncé le vendredi 27 novembre par le Transporteur lors de l'audience de son dossier tarifaire 2016 (R-3934-2015, Notes sténographiques, volume 4, pp. 197-201), tous les efforts seront déployés pour déposer les suivis au plus tard le 4 décembre. À l'occasion de cette audience, et suivant les indications de la Régie au paragraphe 233 de la décision D-2015-189, le Transporteur a obtenu l'autorisation de déposer ces suivis au plus tard le 4 décembre.

Pour sa part, le Distributeur a fait une demande similaire auprès de la formation de son dossier tarifaire 2016-2017 (R-3933-2015).

Ce retard est engendré notamment par l'ampleur des travaux demandés, la nécessité de coordonner les travaux des deux (2) divisions avec le groupe corporatif d'Hydro-Québec et l'implication concurrente des équipes concernées dans la préparation ou la présentation des dossiers tarifaires.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Éric Fraser*

**Éric Fraser**

ÉF/jg

c.c. Aux intervenants (par courriel seulement)